



Commission de District de l'Arbitrage Sous-Commission des Lois du Jeu Saison 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion : Mercredi 22 décembre 2021

Président de séance : M. Alioune DIOP

Présents : Mme Marie-Claire COULIBALY – MM. Brahima COULIBALY – Ahmed GUETTOUFI – Sadek BATTOU

Match N°23975028 (56282.1)

Suite au mail du club de Igny Futsal concernant le match Futsal 1/12/2021 opposant Igny Futsal 1 / Villebon Futsal 1 contestant l'issue du match 5/5.

Suite au rapport de l'arbitre M. Martial REMOND, la Sous-Commission demande au secrétariat du DEF de demander au club de Villebon Futsal, un rapport, pour le mercredi 5 janvier 2022 avant 12h00, afin d'apprécier le rapport des deux clubs et de l'arbitre pour donner suite à ce dossier.

Le Président de Séance
M. Alioune DIOP

La Secrétaire de Séance
Mme Marie-Claire COULIBALY

Les décisions de la Sous-Commission des Lois du Jeu sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF

Commission De District De l'Arbitrage
DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
Tél : 01 60 84 93 24
Fax : 01 60 84 93 24
Mail : arbitres@essonne.fff.fr

